

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.	Numéro de permis 2017031	Date d'inspection Le 12 janvier 2023
Nom de l'établissement Le jardin du soleil 2016		Numéro de téléphone (506) 532-1337
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	12 janv. 2023	12 janv. 2023
<p>Commentaires : Le mentor en assurance de la qualité a fait la vérification des 4 registres de présences. Lors de la vérification, le mentor en assurance de la qualité a observé que les heures d'arrivés des enfants d'âge scolaire étaient indiquées mais que leurs départs à l'école n'avaient pas été indiqués dans les registres de présences. Les registres de présences doivent être remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part et doivent indiqués les enfants présents, quel que soit le moment de la journée. L'exploitant, l'administrateur et le personnel éducatif doivent consulter : Le manuel de l'exploitant – Garderies éducative à temps plein et à temps partiel, Section 6.2.5 Dossiers administratifs. La lacune est maintenant conforme.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	12 janv. 2023	12 janv. 2023
<p>Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé que l'armoire dans la cuisine qui contient les produits de nettoyages, des produits toxiques et des produits chimiques n'était pas verrouillée. De plus, l'espace de rangement qui contient des produits n'était également pas verrouillé. Ceci fut corrigé sur les lieux puisque la personne responsable sur les lieux a verrouillé les produits lors de l'inspection aussitôt que le mentor en assurance de la qualité lui a avisé. L'exploitant doit s'assurer que tout le personnel est formé à la manipulation et au stockage appropriés des produits toxiques, des produits chimiques et des produits de nettoyage. Les produits doivent être rangés sous clé afin qu'ils soient tenus hors de portée pour éviter toute consommation accidentelle. L'exploitant, l'administrateur et le personnel éducatif doivent consulter : le manuel de l'exploitant – Garderie éducative à temps plein et à temps partiel, Section 9.2.5 espace de rangement. La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance et pour faire l'inspection de la nouvelle structure de jeu extérieur.</p> <p>Lors de l'inspection de la nouvelle structure de jeu extérieure, le mentor a observé qu'il y avait 2 vis qui n'étaient pas complètement serré et qu'une vis était manquante sur une partie de la structure. L'exploitant a tout de suite renforcé les vis et ajouté la vis manquante sur la structure. Lors de cette inspection, Le mentor en assurance de</p>
--

Commentaires généraux

la qualité a demandé à l'exploitant si la structure a été montée en suivant le guide d'installation ou le manuel de fabrication de la structure. L'exploitant a partagé que la structure a été montée en utilisant une photo de la structure comme repère. L'exploitant partage qu'avec ces genres de structures il n'y a qu'une façon de monter la structure et que c'est un processus assez clair. Le mentor en assurance de la qualité recommande que l'exploitant consulte le manuel de fabrication afin de s'assurer que la structure a été installée d'après les instructions et recommandations du manuel. Si le manuel n'est pas disponible, le guide de la CSA peut être consulté. Une surface protectrice a été ajoutée dans l'aire de jeu sous la structure de jeu afin de rencontrer les exigences de sécurité. Puisque l'hiver est arrivé et que la neige recouvre la surface protectrice, le mentor en assurance de la qualité recommande que la structure de jeu soit seulement utilisée au printemps lorsqu'il n'y a pas de neige, ni de glace qui recouvre la surface protectrice. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel à l'exploitant que la neige ne constitue pas une surface protectrice.

Le mentor était sur les lieux pendant l'arrivée des enfants d'âge scolaire, de la collation, des jeux libres à l'intérieur et des jeux libres dans l'aire de jeu extérieur. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel au personnel éducatif et à l'administrateur sur les lieux que le personnel éducatif doit offrir aux enfants une période de jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents lorsque la température le permet. Les jeux extérieurs sont importants pour le développement sain des enfants et doit faire partie de leur routine quotidienne. Section 7.2 Routine quotidienne du manuel de l'exploitant peut être consulté pour plus de renseignements au sujet de cet élément. Tous les groupes sont allés jouer dehors en fin de journée la journée de l'inspection à la suite des recommandations du mentor en assurance de la qualité.

Le mentor en assurance de la qualité a fait la vérification du dossier d'un nouvel employé. Le dossier était complet et accessible lors de la demande. Le mentor en assurance de la qualité a pu confirmer que l'employé possède les vérifications et les qualifications nécessaires pour travailler dans un service de garderie éducatif.

Le ratio fût respecté en tout temps lors de l'inspection. Si un membre du personnel devait accompagner un enfant aux salles de bains, le membre du personnel communiquait avec les autres membres du personnel éducatif afin de leur aviser de leur sortie. Les autres membres du personnel éducatif veillaient à la sécurité des enfants jusqu'au retour du membre qui s'était absenté brièvement.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

12 janvier 2023

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date